



AVIS DE PROMULGATION

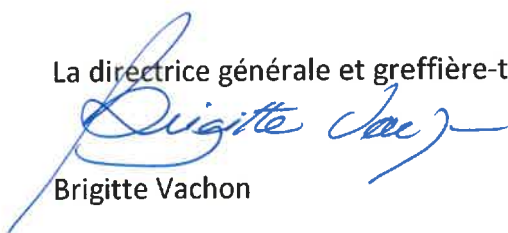
RÈGLEMENT NUMÉRO 908-24 décrétant un mode de tarification pour le financement des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Lanoue 1ère et 2e répartition

AVIS est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Ange-Gardien, qu'à sa séance ordinaire du 8 avril 2024, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 908-24 décrétant un mode de tarification pour le financement des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Lanoue 1ère et 2e répartition.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au bureau municipal aux heures habituelles d'ouverture soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30.

Donné à Ange-Gardien ce 10 avril 2024.

La directrice générale et greffière-trésorière,


Brigitte Vachon